

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT 2023-20**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 17 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2023-20 modifiant le Règlement n° 1442 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 décembre 2023, date de l'avis de mise en vigueur publié dans la *Gazette Officielle du Québec* du 16 décembre 2023.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière